



Le 9 novembre 2011

**Me Éric Fraser**  
Avocat

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013  
Dossier Régie: R-3776-2011  
Notre dossier : R045294

---

Chère consœur,

Comme suite à notre correspondance du 2 novembre dans laquelle nous vous transmettions notamment deux réponses sous pli confidentiel, veuillez trouver ci-joint l'affidavit souscrit par Madame Anne Giroux au soutien de l'ordonnance de confidentialité requise pour la réponse 4.3 à la demande de renseignements du RNCREQ (HQD-14, document 8). Le Distributeur demande donc à la Régie de rendre une ordonnance de traitement confidentiel en application de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour les raisons précisées à l'affirmation solennelle de Madame Giroux. Le Distributeur souligne que des informations de même nature ont déjà fait l'objet d'une telle ordonnance dans les décisions D-2009-163 et D-2010-167.

Par ailleurs, suite à des discussions avec les représentants de l'entreprise Rio Tinto Alcan, le Distributeur avise la Régie que la réponse à la question 1.3 de la demande de renseignements de la Régie peut être versée au dossier public.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser  
/js

p.j.  
c.c.: Intervenants